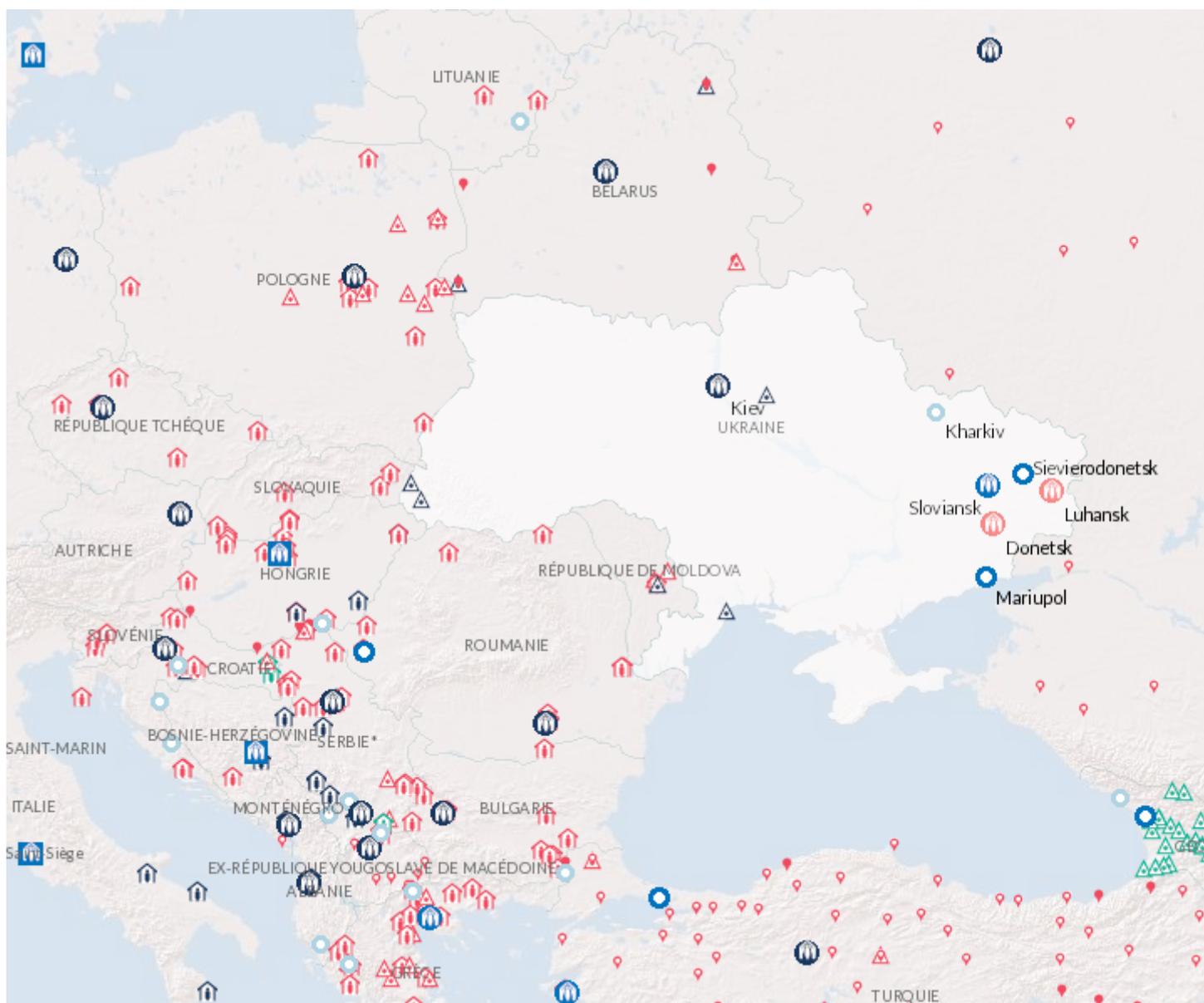


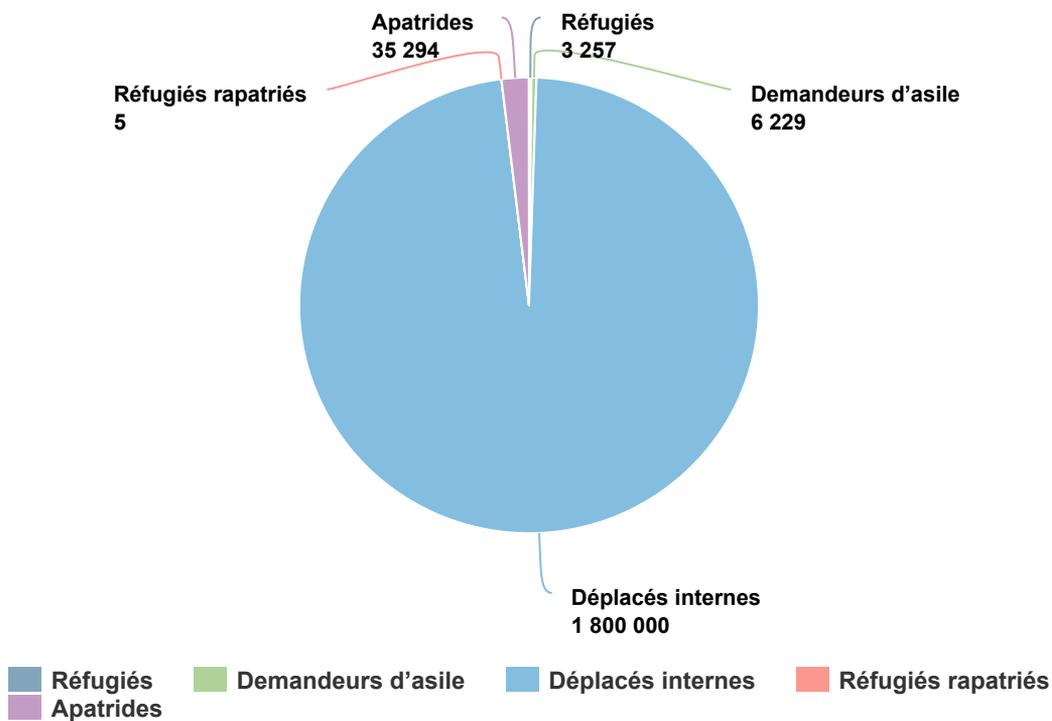
Opération: Ukraine



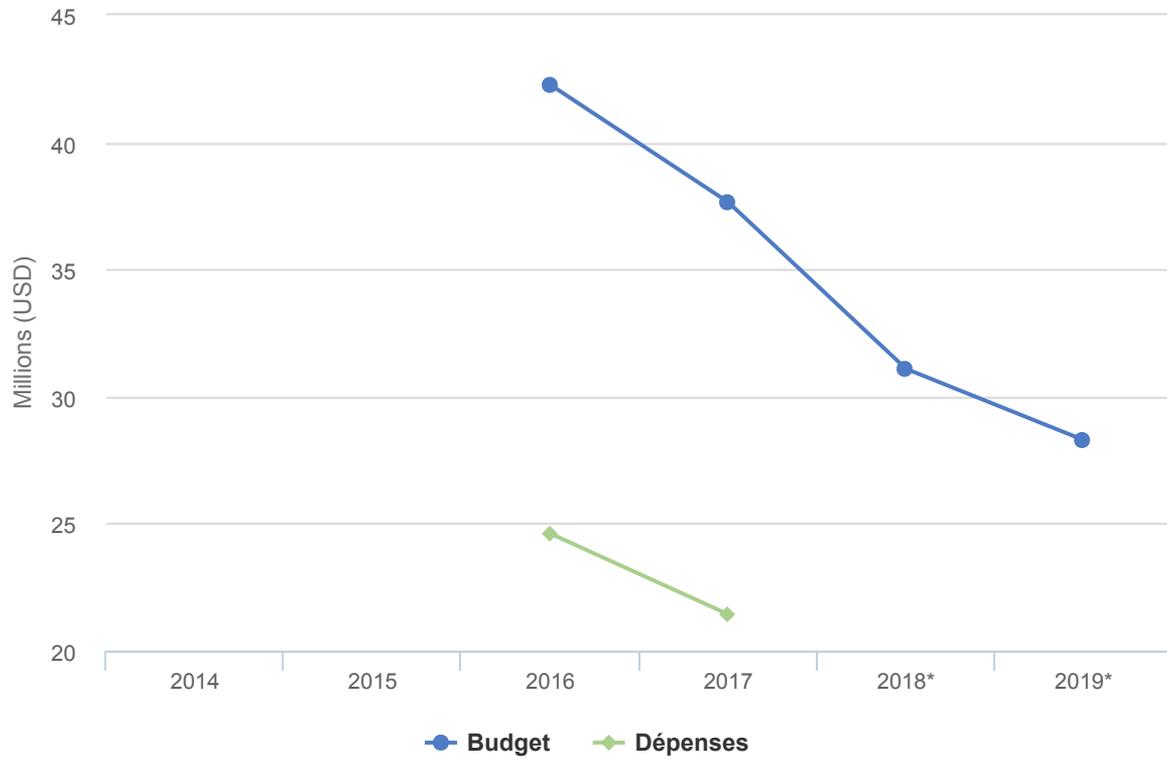
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 0% EN 2017

2017	1,844,785
2016	1,845,246



Budgets et Dépenses - Ukraine



Environnement opérationnelle

Depuis la signature de l'accord de Minsk au début de l'année 2015, un cessez-le-feu partiel est en vigueur le long d'une ligne de contact de 457 kilomètres qui traverse les oblasts de Donetsk et de Louhansk, dans l'est de l'Ukraine. Cependant, le cessez-le-feu est violé quotidiennement et les négociations entre les parties au conflit ont abouti à une impasse. Le nombre de victimes civiles et de maisons détruites au premier semestre 2018 a diminué par rapport à 2017 mais les tensions demeurent très vives.

Au 1^{er} juillet 2018, plus d'1,5 millions d'individus étaient enregistrés comme déplacés internes par le Gouvernement. L'intervention du HCR s'inscrit dans un effort interorganisations et poursuit quatre objectifs principaux, consistant à promouvoir des logements décentes pour les déplacés internes, la cohésion sociale, la protection juridique des déplacés internes en vue de réduire ou d'éliminer divers obstacles administratifs à l'exercice de leurs droits, et la mobilisation des communautés.

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples pour la période 2018-2022, le HCR adaptera ses interventions dans trois contextes opérationnels distincts, avec les objectifs suivants :

- venir en aide aux personnes vivant à l'intérieur des 20 km situés de part et d'autre de la ligne de contact, assurer un suivi de protection à leur intention et fournir des abris d'urgence et/ou des articles non alimentaires ;
- continuer à offrir une aide humanitaire dans les zones non contrôlées par le gouvernement et faciliter la protection des droits ;
- rechercher, en collaboration avec les partenaires, des solutions durables pour les déplacés internes, en tirant parti de la coopération croissante entre acteurs humanitaires et acteurs du développement dans le reste de l'Ukraine.

Comme aucun déplacement de grande ampleur n'est prévu en 2019, le nombre de déplacés internes et de déplacés de retour devrait diminuer légèrement tout au long de l'année. Beaucoup de résidents des zones non contrôlées par le gouvernement continueront à se rendre fréquemment dans les zones contrôlées par le gouvernement pour des raisons familiales, ainsi que pour toucher leurs pensions de retraite et accéder aux services sociaux.

Au 1^{er} juillet 2018, l'Ukraine accueillait quelque 3 200 réfugiés et quelque 6 300 demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux provenaient d'Afghanistan et de République arabe syrienne, mais plus de 50 autres pays d'origine étaient également représentés. En 2019, le HCR poursuivra sa coopération avec le Gouvernement pour mettre le régime d'asile national en conformité avec les normes internationales, en mettant l'accent sur l'intégration locale et l'autonomie des réfugiés. Quelques initiatives législatives importantes, destinées à renforcer le régime d'asile, ont récemment été adoptées, comme celle visant par exemple à garantir aux enfants non accompagnés les mêmes droits qu'aux orphelins ukrainiens.

Au 1^{er} juillet 2018, le HCR estimait à 35 000 le nombre d'apatrides présents en Ukraine. En 2019, le HCR continuera à plaider pour la mise en place et l'application d'une procédure administrative d'enregistrement des naissances souple et adaptée à la situation des familles vivant dans les zones non contrôlées par le gouvernement. Ceci impliquerait de simplifier les obligations concernant les documents à fournir, d'offrir des services d'enregistrement à proximité de la ligne de contact et de diffuser des informations au sujet de la procédure administrative. En outre, l'organisation offrira une aide juridique aux personnes risquant de devenir apatrides et recommandera au Gouvernement d'instituer une procédure de détermination du statut d'apatride.

En 2019, le HCR s'efforcera de :

- diriger le groupe sectoriel de la protection et ses différents groupes de travail, encourager les partenariats avec les communautés de déplacés internes, les organisations internationales, la société civile et les administrations centrale et locales ;
- plaider pour la protection, offrir une assistance juridique et une aide à la protection individuelle (par des aides en espèces si possible), mener des activités de protection communautaires, comme des projets destinés à favoriser la coexistence pacifique, et des initiatives de soutien axées sur la communauté ;
- assurer un suivi de protection, centré en grande partie sur les zones adjacentes à la ligne de contact mais englobant également les zones qui accueillent d'importantes populations de déplacés internes ;
- effectuer des travaux de réparation sur les maisons des familles vulnérables qui ont été endommagées par le conflit et répondre à toute intensification soudaine du conflit en livrant des articles non alimentaires essentiels
- offrir aux réfugiés et demandeurs d'asile une aide juridique gratuite, concernant la procédure d'asile, l'exercice des droits civils, sociaux et politiques, ainsi que l'accès aux services publics ;
- améliorer les pratiques et la stratégie relatives au contentieux du droit d'asile, de sorte que le réexamen judiciaire devienne un outil plus efficace pour éliminer les lacunes dans la procédure d'asile ;
- dispenser une formation sur l'apatridie au Service national des migrations, aux services de l'état civil, aux juges, aux administrations locales, aux centres d'aide juridique gratuite et aux ONG ; et offrir des conseils juridiques aux apatrides, concernant l'obtention de documents et l'accès aux documents attestant le statut d'apatride ou à la nationalité.

Chiffres clés :

- 70% des ménages de déplacés internes vivent dans des logements décents
 - 40 000 déplacés internes et 2 500 réfugiés et demandeurs d'asile bénéficieront d'une aide juridique
 - 7 000 déplacés internes recevront des aides en espèces et 2 500 déplacés internes recevront une aide en nature
 - 500 réfugiés et demandeurs d'asile suivront une formation pour renforcer leurs moyens de subsistance
 - 500 apatrides bénéficieront d'une aide pour acquérir la nationalité
-